

Mise au point sur les processus de sélection des candidats R-1 pour l'EACMC, partie II, du printemps 2016 et d'inscription à l'EACMC, partie II, de l'automne 2016

Le message suivant s'adresse aux doyens des bureaux d'études médicales postdoctorales, aux bureaux des études médicales postdoctorales, aux membres du Conseil nommés par les universités et aux associations de résidents.

Le Conseil médical du Canada (CMC) est heureux de vous informer des changements apportés au processus de sélection des candidats R-1 pour l'EACMC, partie II, du printemps 2016 et au processus d'inscription à l'EACMC, partie II, de l'automne 2016.

EACMC, partie II, du printemps 2016 – Inscription des candidats R-1

Vous vous rappellerez peut-être que le CMC avait approuvé, en septembre 2015, la modification d'un règlement administratif autorisant les candidats R-1 qui terminent leur première année de résidence au plus tard le 30 juin ou le 31 décembre à passer l'EACMC, partie II, au printemps ou à l'automne, respectivement.

À la période d'inscription générale suivante, près de 450 candidats R-1 se sont montrés intéressés à passer l'EACMC, partie II, du printemps 2016 et ont ajouté leur nom à la liste de prédemandes pour cette session. De cette liste, le CMC a choisi au hasard un certain nombre de candidats en fonction du nombre de places disponibles aux candidats R-1, et les a autorisés à passer l'examen. Les candidats retenus ont été avisés par l'entremise de leur compte inscriptionmed.ca et invités à s'inscrire à l'examen.

La période d'inscription pour les candidats R-1 s'est terminée le 26 janvier 2016. Au total, 122 places ont été attribuées à des candidats R-1 choisis aléatoirement à partir de la liste de prédemandes.

Les candidats R-1 qui réussissent l'examen au printemps peuvent recevoir le titre de Licencié du Conseil médical du Canada (LCMC) seulement après avoir complété 12 mois de formation postdoctorale. Le CMC confirmera l'achèvement de la formation des résidents canadiens aux bureaux des études médicales postdoctorales du Canada au début juillet.

Processus d'inscription à l'EACMC, partie II, de l'automne 2016

Le nombre de places que peut offrir le CMC à l'EACMC, partie II, de l'automne 2016 est toujours limité. Nous avons pris un certain nombre de mesures pour remédier à cette situation : nous avons augmenté le nombre de places quand c'était possible pour les deux sessions annuelles et avons ouvert de nouvelles places pour les candidats R-1 à la session du printemps afin de diminuer la demande à l'automne.

Malgré les modifications apportées, nous ne pourrions malheureusement pas offrir une place à tous les candidats qui souhaitent passer l'EACMC, partie II, à l'automne.

Nous avons tenté de régler ce problème l'automne dernier en imposant des limites de la capacité. Dès le début de la période d'inscription, les candidats pouvaient s'inscrire à l'examen jusqu'à ce que

le plafond de leur groupe soit atteint. L'un des groupes a épuisé le nombre de places en moins de neuf heures après le début de la période d'inscription.

Les candidats et les intervenants nous ont avisés que cette approche « premier arrivé, premier servi » posait problème à beaucoup d'entre eux. Les candidats qui n'étaient pas disponibles et qui ne pouvaient pas s'inscrire dès le début de la période d'inscription se sentaient désavantagés.

En vue d'accroître l'accès et l'équité, nous avons modifié le processus d'inscription. Toutefois, des plafonds devront tout de même être imposés pour la prochaine session d'examen. À la fin d'avril, nous allons mettre en œuvre une « période de prédemandes ». Les candidats qui souhaitent passer l'examen disposeront de quelques semaines pour manifester leur intérêt à passer l'examen. Pour ce faire, ils pourront s'inscrire sur la liste de prédemandes par l'entremise de leur compte inscriptionmed.ca.

La période de prédemandes se terminera à la mi-mai. Le CMC choisira ensuite aléatoirement des candidats figurant dans la liste de préinscription. Le nombre de candidats invités sera en fonction des places disponibles à l'examen et réparti sur l'ensemble des groupes.

Nous enverrons un message aux candidats retenus par l'entremise de leur compte inscriptionmed.ca pour les inviter à s'inscrire à l'examen de l'automne. Les candidats devront payer les droits d'examen au moment de l'inscription.

Plus d'un cycle d'inscription aura lieu; autrement dit, les candidats dont le nom figure sur la liste de prédemandes pourront recevoir une invitation à s'inscrire à tout moment pendant la période d'inscription.

Lorsque la période d'inscription sera terminée, nous en informerons les candidats figurant sur la liste de prédemandes qui n'ont pas été invités.

Un processus d'inscription analogue mais abrégé sera mis en place pour les candidats qui recevront leur résultat à l'EACMC, partie I, ou à l'EACMC, partie II, en juin 2016.

Afin de nous assurer d'offrir le meilleur accès possible aux candidats plus avancés dans leur formation, toutes les places disponibles seront accordées aux candidats en deuxième année de résidence ou plus. Les candidats dans une situation particulière (p. ex., ceux qui terminent leur formation ou qui doivent passer l'examen pour obtenir un permis d'exercice) devraient communiquer avec le CMC dès que possible.

Nous espérons que le nouveau processus d'inscription permettra aux candidats d'accéder plus facilement à l'examen.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : communications@mcc.ca. L'information sur le nouveau processus d'inscription sera publiée sur notre site Web au cours des prochaines semaines. Entre-temps, veuillez encourager vos candidats à s'inscrire à notre liste de diffusion pour l'EACMC, partie II, de l'automne 2016, à la fin de la page suivante : mcc.ca/fr/examens/eacmc-partie-ii. De nouveaux renseignements seront communiqués aux personnes inscrites sur la liste de diffusion vers le début de la période de prédemandes.

Cordialement,
Le Conseil médical du Canada